



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 septembre 2020**

Ordre du jour :

- 1. Huis clos;**
- 2. Mot de bienvenue du VPER;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2020;**
- 5. Gestion du budget de l'AFPC;**
 - . Cadre de référence des dépenses des conseils régionaux et comités de l'AFPC Québec
- 6. Résolutions à adopter;**
 - Résolution – Demande de renouvellement de la carte de crédit de l'AFPC-Québec
- 7. Tableau des suivis;**
- 8. Situation des rencontres en personne;**
- 9. Comités de l'AFPC Québec, rencontres et rapports;**
- 10. Processus de vote de ratification;**
- 11. Formation des membres du Conseil québécois;**
- 12. Durée des rencontres du Conseil québécois – revoir la formule;**
- 13. Convocations des rencontres du Conseil québécois;**
- 14. Lieu des rencontres du Conseil québécois;**
- 15. Disponibilité et accessibilité des procès-verbaux de chacune des instances de l'AFPC-Québec;**
- 16. Quorum du Conseil québécois;**
- 17. Varia;**

Présences : Frédéric Boucher-Legault, président, CR7 - Montréal
Lyne Cartier, suppléante, VPER-Québec
Jean Cloutier, président, CR3, Québec /Québec-Métro
Sonia Gagné, Présidente a.i., CR8, Bas-St-Laurent/Gaspé/Iles-M/Côte-Nord
Marc-André Gobeil, président, CR5, Saguenay/Lac-St-Jean/Chibougamau/Chapais
Gérald Grenon), CR6, Montérégie
Fedoua Hritel, directrice, comités des femmes
Konrad Lamour, directeur, sections locales à charte directe
Kristine Leclerc, présidente, CR1 – Estrie / Bois-Francs
Jimmy Mailhot, président, CR8, Mauricie
Natasha Reynolds, présidente, CR2 – Laval/Laurentides/Lanaudière, Abitibi-tem.
Sébastien Paquette, président, Coordination québécois des Syndicats universitaires
- CQSU
Djimy Théodore, directeur, Groupes Équité

Personnel	Yvon Barrière, VPER-Québec Marie Malchelosse, Pol/Com	Jean-Michel Fortin, coordonnateur Zita Kouakou, adjointe administrative
-----------	----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 septembre 2020**

Début de la téléconférence : 08h30

1. Huis clos

2. Mot de bienvenue

C'est par une invitation à l'ouverture aux nouvelles idées que le VPER a débuté la séance. Il a mentionné l'importance d'améliorer le mode de fonctionnement du Conseil en étant proactif.

Il a, en outre, souligné la possibilité pour le conseil de modifier les règles et procédures pour un meilleur service aux membres.

Il a rappelé la nécessité pour le Conseil de travailler ensemble pour assurer la relève au niveau des dossiers syndicaux face aux défis qui pointent à l'horizon. Il a souligné que la récente rencontre entre le premier ministre québécois et le nouveau chef conservateur pourraient ouvrir une ère de lutte sociale (austérité, impôt unique, etc.).

Le Conseil québécois, qui représente 42 000 membres au Québec, a déjà montré sa capacité de lutte. Ses rencontres doivent être des moments pour réfléchir et discuter ensemble des objectifs communs pour ses membres.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

- Modifications à l'ordre du jour :
 - Le point no. 7 sera traité après le point no.3 (Point 7 devient point 4)
 - Au point 4, la présidente du comité des finances soumettra, pour adoption, le cadre de référence des dépenses des conseils régionaux et comités
 - Les points suivants ont été ajoutés au chapitre « varia » :
 - ▲ Démission de la vice-présidente exécutive nationale
 - ▲ Procès-verbaux des rencontres de CEA et CNA

p/a Lyne Cartier et Gerald Grenon
Adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2020 ;

- Commentaires relatifs au procès-verbal :
 - Que les résolutions soient entièrement intégrées aux procès-verbaux
 - Que les membres envoient leurs corrections/commentaires dans un délai raisonnable afin qu'ils puissent être distribués au moins une semaine avant la rencontre suivante.
- Il a été recommandé que le procès-verbal du 17 juillet 2020 soit amendé conformément aux commentaires ci-dessous et renvoyé aux membres du conseil. Il sera resoumis à la prochaine rencontre.

5. Gestion du budget de l'AFPC ;

- La présidente du comité des finances a indiqué que le Cabinet comptable effectue des vérifications trimestrielles pour assurer une bonne tenue des comptes.
- Au titre des recommandations du cabinet comptable, des mandats ont été assignés au comité des finances à savoir :
 - Réfléchir à un cadre de référence pour la vérification des dépenses des conseils régionaux et des comités
 - Uniformiser les états financiers des conseils régionaux et des comités



Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 septembre 2020

- La présidente du comité des finances a présenté le cadre de référence des dépenses des conseils régionaux et comités suivant :

p/a Lyne Cartier/Sébastien Paquette

Comité des finances AFPC Québec
Cadre de référence pour les dépenses des Conseils régionaux et comités

Afin de se conformer aux demandes du cabinet d'audit, voici les recommandations du Comité des finances, en ce qui a trait à la vérification des finances des Conseils régionaux et des Comités :

Extrait : RÈGLEMENT 7 CONSEILS RÉGIONAUX

4. Obligations liées au financement des conseils régionaux

a) Dans l'objectif de tenir informée l'APFC-Québec des enjeux régionaux, les conseils régionaux doivent envoyer au bureau de la ou du VPER les procès-verbaux de ces réunions, incluant le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle. Ces procès-verbaux doivent être envoyés dans un délai n'excédant pas les trente (30) jours de la tenue de ces réunions.

b) Un rapport financier annuel détaillé, de chaque conseil régional, doit être envoyé au bureau de la ou du VPER de l'AFPC-Québec dans un délai n'excédant pas les trente (30) jours de la tenue de l'assemblée générale annuelle.

c) Afin de pouvoir bénéficier de leur financement annuel, les conseils régionaux doivent avoir rempli les obligations énumérées au point 4 (a) et (b) du présent Règlement.

Tel qu'indiqué dans le règlement 7 article 4 b), un rapport financier annuel détaillé doit être envoyé dans un délai n'excédant pas les trente (30) jours de la tenue de l'assemblée générale annuelle.

En cas de situation exceptionnelle, une demande de prolongation pourrait être présentée au ou à la VPER et sera étudiée au cas par cas.

Vérification des dépenses des conseils régionaux et des comités.

- Toutes les factures de 1 000 \$ et plus doivent être envoyées à l'adjoint.e du VPER et seront vérifiées tout au long de l'année.
- Pour les Conseils régionaux et Comités qui n'ont pas de factures/dépenses de plus de 1 000 \$, l'adjoint-e du ou de la VPER procèdera à une vérification aléatoire (1 ou 2 fois par année) des factures ou dépenses et ce, avant la fin de l'année financière respective des conseils régionaux et des comités.

Les Conseils régionaux et les Comités auront un mois pour faire parvenir les pièces justificatives demandées.

Cette procédure entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.



Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 septembre 2020

p/a Marc-André Gobeil/Jimmy Mailhot

Que la motion soit amendée pour se lire comme suit:

- Pour les Conseils régionaux et Comités qui n'ont pas de factures/dépenses de plus de 1 000 \$, l'adjointe du ou de la VPER **le comité des finances** procèdera à une vérification aléatoire (1 ou 2 fois par année) des factures ou dépenses et ce, avant la fin de l'année financière respective des conseils régionaux et des comités.

Amendement adopté.

Vote consigné. Motion adoptée à la majorité.

Abstention de Djimy Théodore

Commentaires relatifs au cadre de référence :

- Des discussions pourront se poursuivre aux prochaines rencontres sur le mécanisme de vérification des dépenses des conseils régionaux par le comité des finances
- Veiller à ce que l'exception mentionnée dans le cadre de référence ne devienne par la norme.
→ Dans le passé, cette disposition avait été prise pour la période de transition au niveau de la présidence des conseils régionaux. Elle visait à donner du temps aux nouveaux élu.es pour prendre connaissance des documents et informations disponibles.
- Il serait important d'indiquer les dépenses acceptables ou mentionner si toute dépense est acceptée tant qu'elle est justifiée.
- Il n'existe pas de cadre uniforme pour les conseils régionaux et les comités.
- Ce n'est pas au conseil québécois d'établir un mode de fonctionnement. Chaque conseil régional devrait être en mesure de trouver son mode de fonctionnement à travers des résolutions. Certes, il existe des postes budgétaires importants, voire incontournables et d'autres qui doivent être vérifiés (exemple : autres dépenses)
- Il y aura toujours des particularités d'une région à une autre.
- Les conseils régionaux doivent budgéter leurs dépenses et les faire adopter pendant leurs assemblées. Les dépenses doivent être prévues si elles sont récurrentes.
- Les suggestions et commentaires relatifs aux travaux du comité des finances doivent être envoyés par courriel à la présidente.

6. Résolutions à adopter;

- Demande de renouvellement de la carte de crédit de l'AFPC-Québec

p/a Lyne Cartier/Jimmy Mailhot

**TITRE : RÉSOLUTION POUR UN RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE
CRÉDIT DE L'AFPC QUÉBEC**

SOURCE : COMITÉ DES FINANCES

LANGUE DE DÉPART : FRANÇAIS

ATTENDU QUE dans le contexte actuel, les réservations pour les événements doivent privilégier les paiements électroniques ;



Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 septembre 2020

ATTENDU QUE l'AFPC Québec n'a pas de carte de crédit présentement;

IL EST RÉSOLU QUE l'on fasse la demande d'une nouvelle carte de crédit à la Caisse des Travailleuses et Travailleurs Unis;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE seulement l'adjointe au VPER soit autorisée à l'utiliser;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le relevé mensuel soit envoyé au directeur/à la directrice du comité des finances.

p/a Marc-André Gobeil/Jimmy Mailhot

Que la motion soit amendée pour se lire comme suit:

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le relevé mensuel soit envoyé au directeur/à la directrice du **au président/à la** présidente du comité des finances.

Amendement adopté.

Vote consigné. Motion adoptée à l'unanimité.

Les résolutions suivantes qui n'avaient pas été annoncées à la lecture et à l'adoption de l'ordre du jour ont été présentées plus tard au cours de la réunion et adoptées par le Conseil :

- Décerner une plaque honorifique à Magali Picard, vice-présidente exécutive nationale après sa démission.

p/a Jean Cloutier/Gérald Grenon

ATTENDU QUE la consœur Magali Picard a contribué de façon exceptionnelle à l'AFPC-Québec à titre de Vice-Présidente Exécutive Régional;

ATTENDU QUE à la suite de sa démission à titre de Vice-Présidente National de l'AFPC;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil québécois lui offre une plaque honorifique pour son militantisme, son dévouement et son accomplissement au cours de ses années à l'AFPC-Québec.

Vote consigné. Motion adoptée à l'unanimité.

- Tenir les réunions du Conseil québécois en alternance dans chacune des régions.

p/a Marc-André Gobeil/Sébastien Paquette

IL EST RÉSOLU QUE les réunions du conseil québécois se tiennent en alternance dans chacune des régions.

Vote consigné. Motion adoptée à l'unanimité.



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 septembre 2020**

7. Tableau des suivis ;

- Des informations ont été fournies par Yvon et la conseillère politique et communication, Marie Malchelosse concernant les points suivants inscrits au tableau des suivis :
 - a. Le nouveau logo :
 - Le nouveau logo de l'AFPC-Québec a été dévoilé mais pas encore officiellement en usage. Il est apparu sur la page Facebook.
 - Il a été souligné que le logo sera disponible sous différents formats.
 - b. Le site Web :
 - C'est toujours le statu quo au niveau du site web. La section Design a été prise de court avec l'organisation des webinaires de ratification en cours. À l'instar du Québec, d'autres régions sont aussi en attente de la finalisation de leurs sites web.

Commentaires

- Il faudra attendre la finalisation du site web avant de lancer la campagne du logo.
- Mise à jour du tableau de suivis :
 - Une date butoir doit être indiquée pour la mise à jour du tableau des suivis ; chacun est responsable de ses suivis et de rendre compte au Conseil québécois dans les délais prescrits.
 - Les comités ou personnes concernées par les suivis doivent envoyer les informations à l'adjointe du VPER en indiquant la date de la réunion et le point sur lequel porte la mise à jour.
 - Une date butoir doit être indiquée pour la mise à jour du tableau des suivis (ex. : 1^{er} décembre).

8. Situation des rencontres en personne ;

- Le VPER a présenté succinctement la situation :
 - Le sondage lancé auprès des membres du conseil pour déterminer la formule de la prochaine réunion n'a pas permis de trancher.
 - Pour une rencontre en personne, une demande doit être adressée au comité SST et au syndicat des employés ; une autre demande doit être faite au bureau national.

Commentaires des membres du Conseil :

- L'Alliance a tendance à se substituer à la Santé publique ; rien ne justifie la fermeture du bureau qui a une incidence sur les réunions ; le conseil n'a pas suffisamment de temps pour débattre, discuter et prendre des décisions. Cela cause un déficit démocratique
- Il faut privilégier l'option mixte pour permettre à ceux qui ne peuvent pas y être physiquement de participer à distance
- Il est possible de tenir une réunion en présentiel dans le respect des mesures sanitaires ; il faut s'adapter à cette nouvelle façon de faire.
- La décision à prendre devra également tenir compte des restrictions au niveau des restaurants
- Si la situation sanitaire ne permet pas une réelle socialisation, il n'y a pas de raison que l'on fasse le déplacement. Autant rester chez soi.
- Il faut prendre en compte la question de la couverture d'assurance en cas d'accidents/contamination liés à une rencontre
- Une équipe travaille au National sur la question de l'assurance
- Le Bureau national veut éviter que des personnes soient exposées à des risques de contamination à cause d'une rencontre organisée par l'Alliance



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 septembre 2020**

- Avec l'augmentation progressive des cas, tenir une réunion virtuelle semble de plus en plus raisonnable.
 - Des propositions ont été faites pour optimiser les journées de rencontres si elles se déroulent à distance :
 - Faire une meilleure répartition des points/dossiers à discuter sur différentes journées en évitant d'aligner des sujets qui requièrent beaucoup de temps de discussion ou de concentration (ex : budget)
 - S'accorder des pauses régulières.
- 9. Comités de l'AFPC Québec ;**
- Le VPER a rappelé l'importance d'une plus grande participation des comités dans l'organisation des rencontres et dans la vie de ces comités. Il a donc invité les présidents de comités à :
 - Planifier, pour cet automne, des rencontres incluant les représentants des conseils régionaux, les présidents des comités SST, Éducation et Action Politique.
 - Ne pas hésiter à inviter le VPER aux rencontres de comités
 - Il a été rappelé que la vie des comités doit être animée par leurs président.e.s qui doivent en initier les rencontres même s'ils bénéficient du soutien du personnel assigné.
 - Il a été remarqué que la tenue de rencontres de comités la veille des rencontres du Conseil québécois n'est pas réellement productive. Cela ne donne pas suffisamment de temps aux comités de produire des rapports, ni aux membres du conseil d'en prendre amplement connaissance avant les discussions.
 - La décision de combiner les rencontres de comités à celles du Conseil visait à réduire les frais de déplacement et d'hébergement.
 - Les rencontres de comités pourraient désormais se tenir trois semaines avant celles du conseil afin que les rapports soient communiqués aux membres deux semaines avant les rencontres du Conseil.
- 10. Processus de vote de ratification ;**
- L'on a souligné le bon déroulement des webinaires d'information sur le processus de ratification. Quelques problèmes techniques mineurs sont survenus pendant le premier vote de l'Agence de revenu Canada.
 - Bien que l'on déplore dans certaines régions le fait qu'il faut télécharger d'abord le webinaire, ces séances sont généralement bien accueillies dans les régions dont il ressort des commentaires positifs.
- 11. Formation des membres du Conseil québécois ;**
- L'agente d'Éducation, Isabelle Renaud, a présenté les informations suivantes au Conseil québécois :
 - Un éventail d'offres d'éducation sera offert à partir de la mi-octobre aussi bien en mode virtuel que traditionnel si le contexte sanitaire le permet.
 - Le webinaire est une activité d'éducation à caractère interactif qui a une valeur pédagogique mais qui n'est pas de la formation syndicale. Offrir uniquement des webinaires serait insuffisant.



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 septembre 2020**

- Il faut offrir des formations visant à rendre opérationnel tout nouvel élu. Cela pourrait être organisé sous forme d'ateliers qui mettront l'accent sur les aspects techniques de la fonction de l'élu.e. Un atelier pourrait être consacré aux griefs par exemple.
- Des formations en ligne asynchrone sont en cours d'élaboration. Il s'agira de formations d'une durée d'une heure à deux heures flexibles permettant une meilleure conciliation travail-famille.
- Dès que possible, des formations traditionnelles (en présentiel) seront organisées avec toutes les mesures requises par la santé publique. Celles-ci ont l'avantage de favoriser le contact avec les membres et la présence sur le terrain.
- Isabelle a été mandatée par le groupe d'éducation nationale pour rédiger un guide sur la reprise de la formation en présentiel.

Commentaires :

- Il faut prévoir l'option de faire des formations en ligne pour ceux qui ne souhaitent pas être présents physiquement
 - Les ateliers pour les nouveaux élus seront opportuns avec les nombreux changements de personnel au sein des sections locales
- **Formation en relations aux médias**
 - Cette formation dispensée par la FTQ a eu lieu en 2017.
 - Une demande a été faite à la FTQ pour organiser une session à la rencontre du Conseil québécois prévue en décembre.
 - Il s'agit d'une formation très pratique (interviews, mise en situation, etc.) qui ne peut se dérouler qu'en présentiel.
 - Pour les membres du conseil québécois qui ont déjà suivi cette formation, elle sera tout aussi pertinente car elle pourra cibler leurs besoins à partir des expériences vécues dans le cadre de leurs fonctions.
 - **Webinaire sur le télétravail**
 - Il est prévu un webinaire sur la protection de la vie privée en contexte de télétravail le 25 septembre 2020. Il est co-organisé par la FTQ, l'UQAM, la CSN et la CSQ.
 - Ce webinaire pourrait être pertinent pour le Conseil québécois, les dirigeants nationaux et les SLCD. Il abordera les questions sécuritaires liées à la nouvelle réalité du télétravail : la vie privée des employés, l'intervention des employeurs, etc.

Note :

Considérant que les membres du Conseil québécois ont démontré un grand intérêt pour assister au webinaire sur le télétravail organisé le 25 septembre par les 3 grandes centrales : FTQ-CSN-CSQ.

Une libération syndicale de deux heures leur sera donc offerte à même le budget d'éducation/Formation du CQ déjà adopté par le Conseil québécois pour favoriser leur participation.

- **Subvention FTQ**
 - Uniquement pour l'année 2020, des activités de formations SST en prévention concernant la Covid-19 pourront être subventionnées des 20% de la subvention CNESST. Cela est dû exceptionnellement aux risques émergents liés à l'apparition de la Covid-19.
 - La FTQ serait prête à collaborer avec nous pour organiser une journée SST pour les membres de l'AFPC.



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 septembre 2020**

Commentaires :

- Il a été suggéré de faire un sondage sur l'intérêt des membres pour les formations
- Il a été proposé au comité Éducation de faire une rencontre élargie en invitant tous les représentant-e-s de la formation de chaque conseil régional.

12. Durée des rencontres du Conseil québécois – revoir la formule ;

La durée des rencontres du Conseil pourrait être réduite si les comités se rencontrent bien à l'avance. Voir discussions au point 8.

13. Convocations des rencontres du Conseil québécois ;

Les convocations aux rencontres du Conseil doivent contenir une date limite pour la soumission des sujets à mettre à l'ordre du jour. Cela permettra au bureau du VPER de diffuser l'ordre du jour deux semaines avant la rencontre.

14. Lieu des rencontres du Conseil québécois ;

- Il a été proposé, pour la reprise des activités en présentiel, que chacune des régions puisse abriter les réunions du conseil québécois. L'on pourrait alterner pour les tenir dans les régions où il y a des membres. Cela permettra de voir ce qu'il se passe ailleurs.
- Il a été rappelé que selon les statuts et règlements, les rencontres doivent se tenir alternativement entre l'Est et l'Ouest.
- Il a été suggéré que les réunions se tiennent en alternance dans toute région ayant un conseil régional.

Commentaires :

- L'idée à la base de l'alternance, si l'on ne faisait pas de covoiturage, était d'éviter tout dépassement de budget. Québec avait été désigné comme le lieu central de rencontres, cela réduisait les coûts liés aux déplacements des participants
- Même le covoiturage pourrait s'avérer coûteux pour le convoyeur
- Il existe au cahier des résolutions, des compensations pour le véhicule convoyeur
- En faisant un exercice comparatif, l'on verra que les coûts sont similaires dans la généralité avec des variations selon les régions
- Si l'on adopte la formule de tenir des réunions de comités en avance en mode virtuel, cela réduira considérablement des coûts.

15. Disponibilité et accessibilité des procès-verbaux de chacune des instances de l'AFPC-Québec ;

- Lecture par Marc-André d'une résolution sur la transparence d'avoir accès aux procès-verbaux des instances de l'AFPC.
- Les comités/conseils régionaux enverront leurs procès-verbaux au bureau du VPER qui les mettra sur le lecteur partagé.

16. Quorum du Conseil québécois;

- Les discussions ont porté sur l'existence d'une clause relative au quorum lors des votes au sein du Conseil québécois.
- Les éléments de réponse suivants ont été apportés :
 - Le quorum doit être vérifié en début de séance (la moitié de l'effectif+1)
 - S'il y a des départs en cours de séance, procéder à la vérification du quorum. S'il n'est pas atteint, alors il ne peut y avoir de vote.



**Procès-verbal
Réunion du Conseil québécois
par conférence téléphonique
17 septembre 2020**

- Il faut aussi tenir compte des horaires. Le respect des heures de début et de fin de réunion est important.

17. Varia;

- a) Démission de la Vice-présidente exécutive nationale
Le VPER a mentionné la démission de Magali Picard, Vice-présidente exécutive nationale, survenue en début de semaine. Il a souligné l'importance du rôle de Magali au sein de l'Alliance et le vide que laisse ce départ, particulièrement dans la région de Québec. Il a été suggéré qu'une plaque soit commandée et offerte à madame Picard pour services rendus à l'organisation.

- b) Les procès-verbaux des rencontres du CNA/CEA
Il a été demandé que les membres du Conseil aient accès aux procès-verbaux des rencontres du conseil national d'administration et du comité exécutif
Un sous-dossier contenant les procès-verbaux du CNA/CEA sera créé dans le dossier partagé par l'adjointe au VPER

18. Mot de clôture

Le VPER a rappelé aux membres du Conseil qu'il est disponible, à tout moment (courriel/téléphone), pour discuter et échanger sur les enjeux communs. Il a aussi rappelé la nécessité de travailler ensemble pour relever les défis à venir. C'est par un appel à la solidarité qu'il a conclu la séance.

Levée de la réunion à 13h25.

p/a Lyne Cartier/Jean Cloutier.

Notes prises par Zita Kouakou.